



malakoff médéric

ÉTUDE 2016 MALAKOFF MÉDÉRIC - OSI

LA SANTÉ : DE NOUVEAUX TERRITOIRES D'ACTION POUR LES ENTREPRISES

REGARDS CROISÉS DIRIGEANTS ET SALARIÉS
AVRIL 2016

Arnaud Létendart, Anne-Sophie Godon – Malakoff Médéric
Marc Deluzet – O.S.I

METHODOLOGIE

ENQUÊTE AUPRÈS DES DIRIGEANTS

Enquête de perception réalisée par BVA par téléphone du 21 mars au 8 avril 2016.



Echantillon de **234 dirigeants d'entreprises de 10 salariés et plus du secteur privé français**. La méthode des quotas a été appliquée aux variables suivantes : région, secteur d'activité et taille d'entreprise.

ENQUÊTE AUPRÈS DES SALARIÉS

Enquête de perception réalisée par BVA par Internet du 21 au 29 mars 2016. @



Echantillon de **834 personnes représentatif des salariés français d'entreprises de 10 salariés et plus du secteur privé âgés de 18 ans et plus**. La représentativité de l'échantillon a été assurée grâce à la méthode des quotas appliqués aux variables suivantes : sexe, âge, statut, taille d'entreprise, secteur d'activité et région d'habitation.

A.

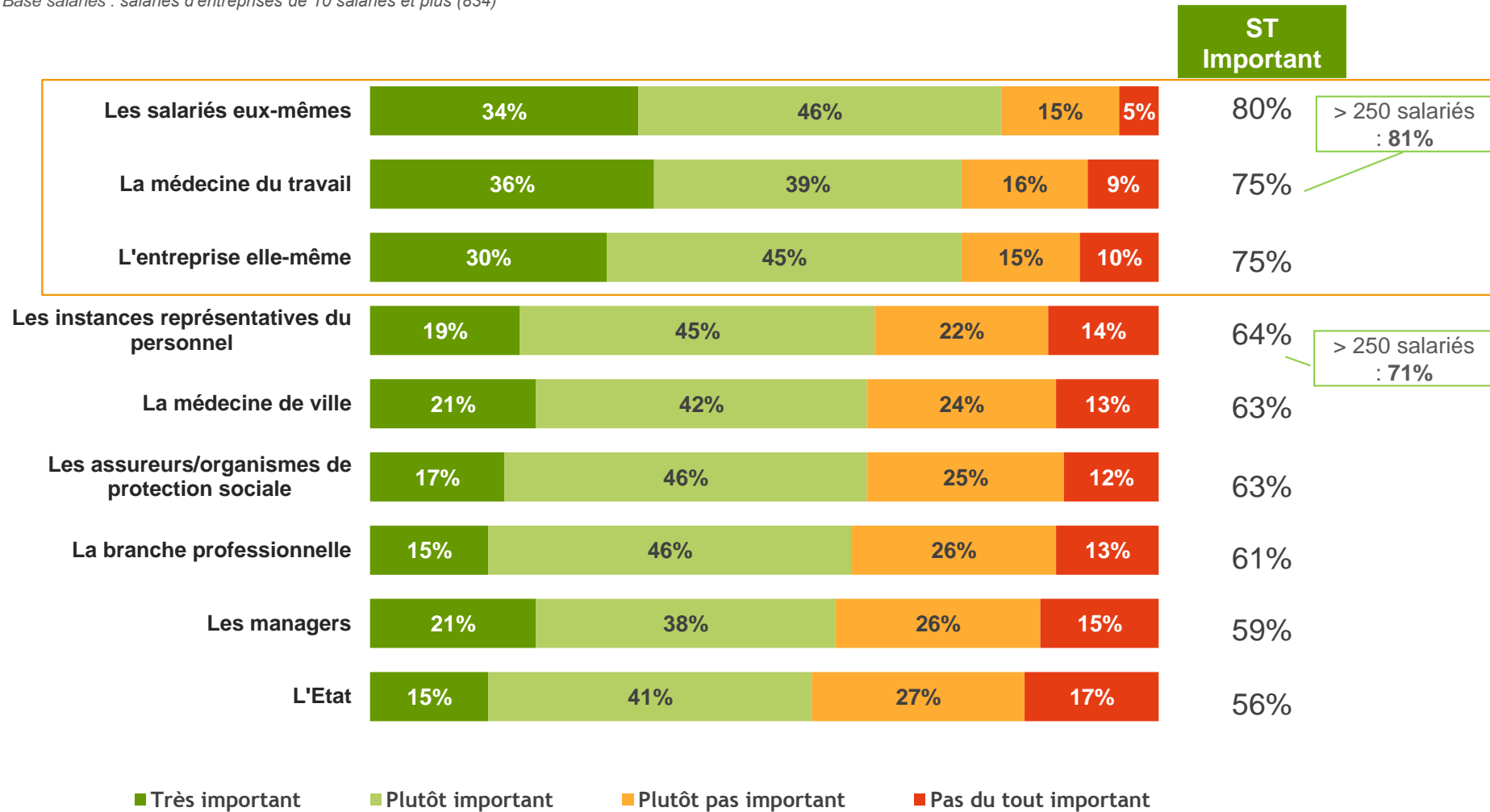
**SANTÉ : QUELS SONT LES
ACTEURS LÉGITIMES ?**



Pour les salariés, la santé est l'affaire de tous : ils estiment qu'ils doivent être eux-mêmes acteur de leur propre santé, tout comme l'entreprise qui est citée par les ¾ des salariés.

- OSI3. En ce qui concerne la santé des salariés (prévention, dépistage, suivi, etc...), les acteurs suivants ont-ils à jouer un rôle très, plutôt, plutôt pas ou pas du tout important ?

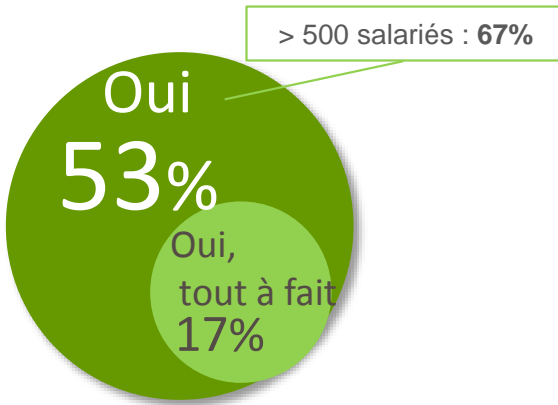
Base salariés : salariés d'entreprises de 10 salariés et plus (834)



Une légitimité de l'entreprise à proposer des actions de santé à destination des salariés au delà de ses obligations légales pour la moitié des dirigeants et 3/4 des salariés

- ▶ OSI11. Etes-vous tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas du tout d'accord avec chacune des affirmations ci-dessous : *Base salariés : salariés d'entreprises ayant plus de 10 salariés (834) / Base dirigeants : Dirigeants d'entreprises de 10 salariés et plus (234) / Base salariés : salariés d'entreprises de 10 salariés et plus (834)*

L'entreprise est légitime pour mettre en place des actions de santé à destination des salariés au-delà des obligations légales



Les salariés se déclarent en attente d'actions santé de la part de leur entreprise. Pourtant les dirigeants sont peu nombreux à en être conscients.

- ▶ OSI11. Etes-vous tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas du tout d'accord avec chacune des affirmations ci-dessous : *Base salariés : salariés d'entreprises ayant plus de 10 salariés (834) / Base dirigeants : Dirigeants d'entreprises de 10 salariés et plus (234) / Base salariés : salariés d'entreprises de 10 salariés et plus (834)*

Les salariés sont en attente d'actions en santé de la part de l'entreprise



50 à 249 sal. : 60%
> 500 salariés : 83%



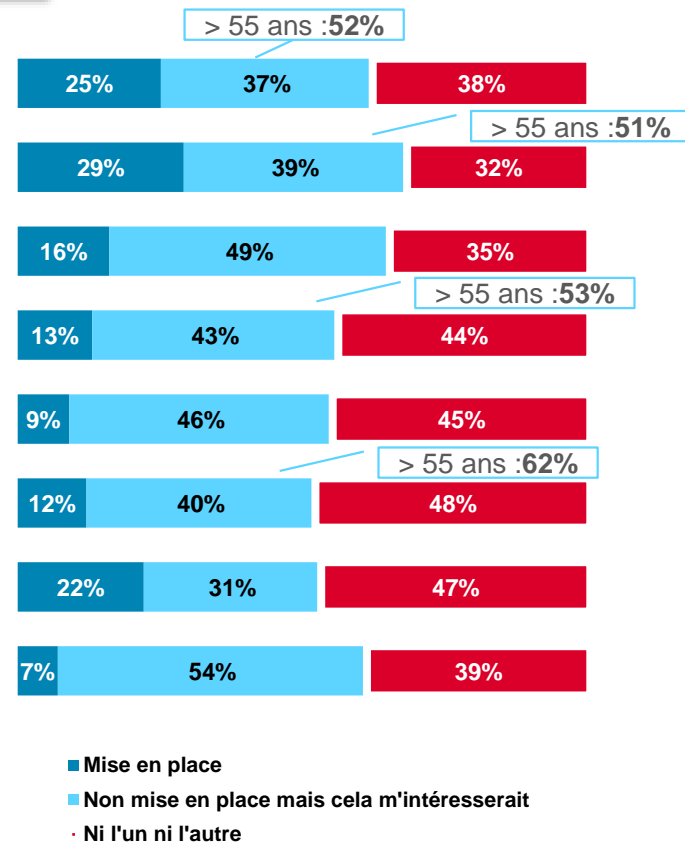
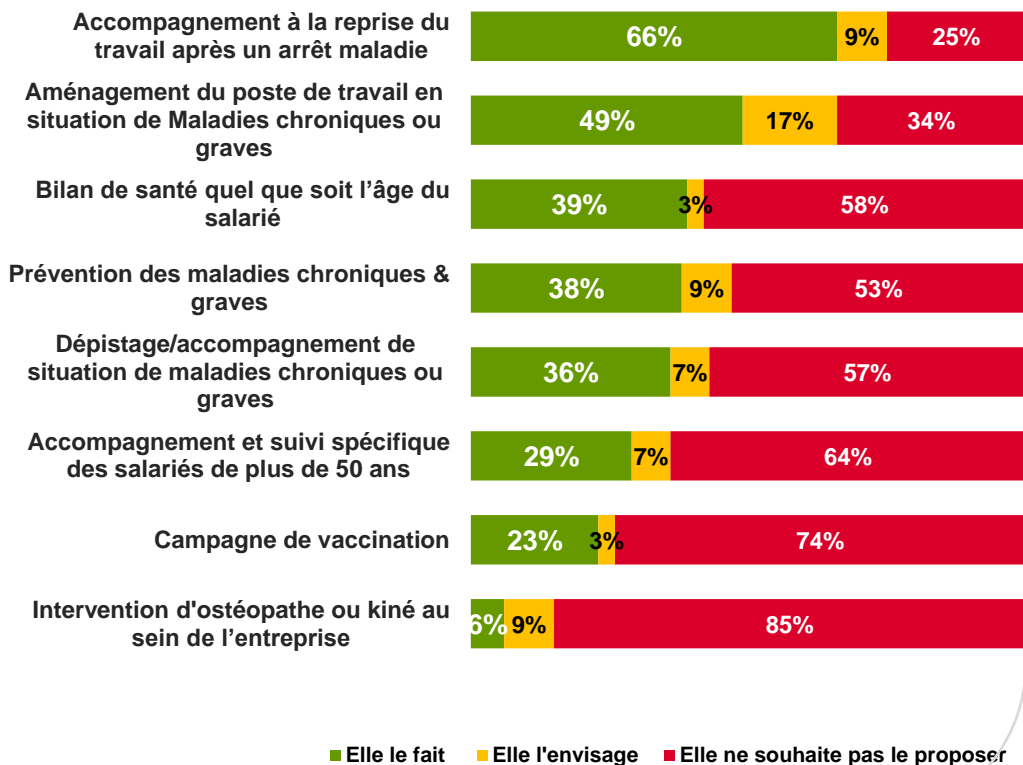
B.

**QUELS TYPES D' ACTIONS SONT
MIS EN PLACE ?**

En matière de santé, les actions que les dirigeants affirment avoir mises en place sont relativement peu perçues par les salariés, qui témoignent pourtant d'un fort intérêt....

► OSI4. Parmi les actions suivantes en matière de santé, pouvez-vous nous dire celles que votre entreprise a déjà mises en place seule ou avec un tiers ? / celles qu'elle n'a pas mises en place mais qui vous intéresseraient - **Thème Etat de santé**

Base salariés : salariés d'entreprises ayant plus de 10 salariés (834)
 Base dirigeants : Aux dirigeants d'entreprises de 10 salariés et plus (234)





Un déploiement d'action santé qui dépend fortement de la taille salariale : plus une entreprise est grande, plus elle déclare proposer ce type d'action ou alors est en cours de réflexion sur le sujet.

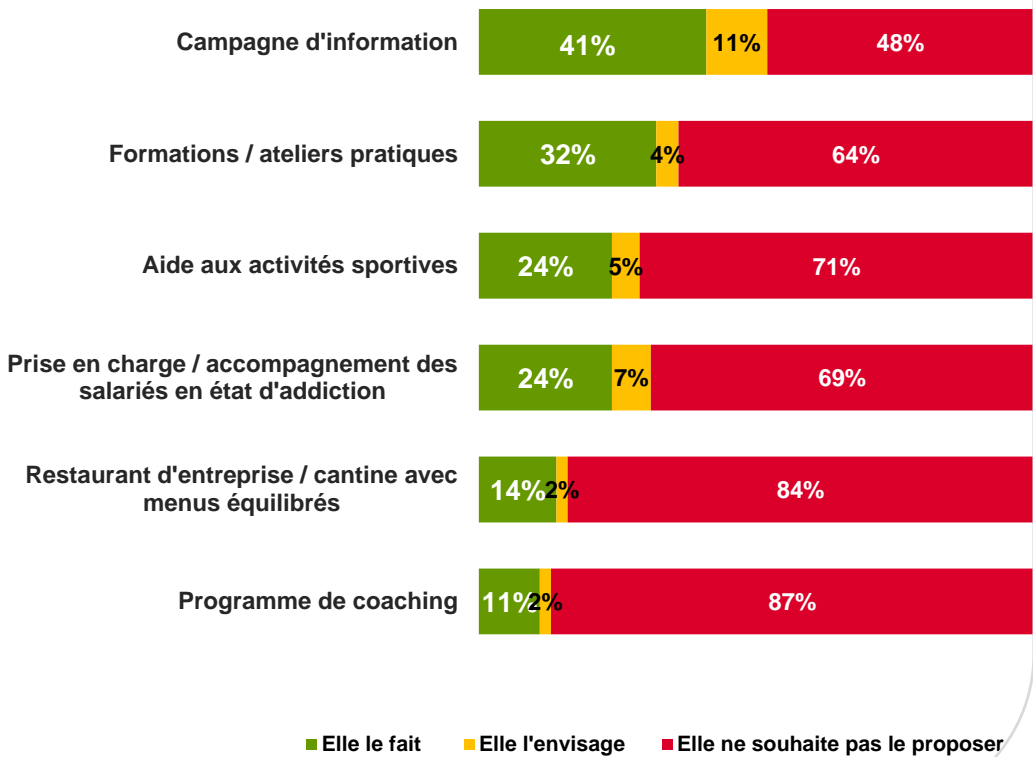
► Thème Etat de santé

	50 à 249 salariés		250 salariés et plus	
	En place	Envisage	En place	Envisage
Accompagnement à la reprise du travail après un arrêt maladie	77%	16%	90%	9%
Aménagement du poste de travail en situation de Maladies chroniques ou graves	71%	14%	89%	8%
Bilan de santé quel que soit l'age	29%	6%	46%	7%
Prévention des maladies chroniques	23%	22%	39%	15%
Dépistage/accompagnement	26%	19%	53%	10%
Accompagnement et suivi spécifique des salariés de plus de 50 ans	62%	11%	56%	12%
Campagne de vaccination	29%	5%	54%	7%
Intervention d'ostéopathe ou kiné au sein de l'entreprise	19%	7%	16%	20%

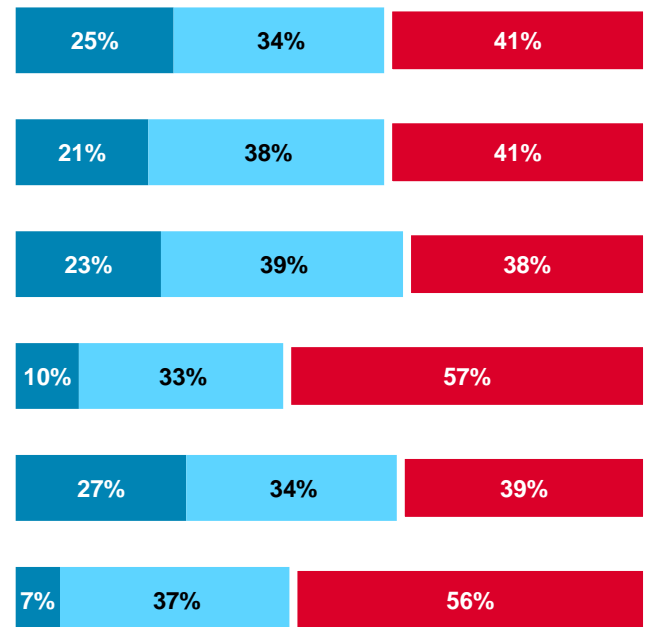
De même les actions en termes d'hygiène de vie sont attendues par les salariés.

► OSI4. Parmi les actions suivantes en matière de santé, pouvez-vous nous dire celles que votre entreprise a déjà mises en place seule ou avec un tiers ? / celles qu'elle n'a pas mises en place mais qui vous intéresseraient – **Thème Hygiène de vie (addictions, nutrition, sommeil, activité physique...)**

Base salariés : salariés d'entreprises de plus de 10 salariés (834)
 Dirigeants : Aux dirigeants d'entreprises de 10 salariés et plus (234)



■ Elle le fait ■ Elle l'envisage ■ Elle ne souhaite pas le proposer



■ Mise en place
 ■ Non mise en place mais cela m'intéresserait
 ■ Ni l'un ni l'autre



Près d'une grande entreprise sur deux a déjà mise en place des actions pour l'hygiène de vie de leurs salariés. L'appétence est forte pour proposer des formations/ateliers pratiques sur ce thème.

► Thème Hygiène de vie (addictions, nutrition, sommeil, activité physique...)

	50 à 249 salariés		250 salariés et plus	
	En place	Envisage	En place	Envisage
Campagne d'information	32%	25%	63%	13%
Formations / ateliers pratiques	38%	14%	43%	20%
Aide aux activités sportives	36%	7%	45%	12%
Prise en charge des salariés en état d'addiction	21%	12%	49%	8%
Restaurant d'entreprise/ Cantine avec menus équilibrés	30%	1%	47%	6%
Programme de coaching	13%	2%	34%	5%

En matière de conciliation vie privée/vie professionnelle, les actions mises en place sont encore très minoritaires mais présente un intérêt pour les salariés.

► OSI4. Parmi les actions suivantes en matière de santé, pouvez-vous nous dire celles que votre entreprise a déjà mises en place seule ou avec un tiers ? / celles qu'elle n'a pas mises en place mais qui vous intéresseraient – Thème Conciliation vie privée/vie professionnelle

Base salariés : salariés d'entreprises ayant plus de 10 salariés (834)
Base dirigeants : Aux dirigeants d'entreprises de 10 salariés et plus (234)



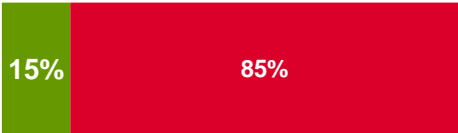
Dons de RTT à des collègues en difficultés/aidants



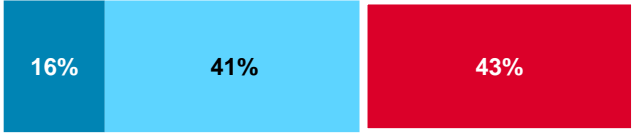
Soutien aux salariés aidants



Conciergerie d'entreprise



■ Elle le fait ■ Elle l'envisage ■ Elle ne souhaite pas le proposer

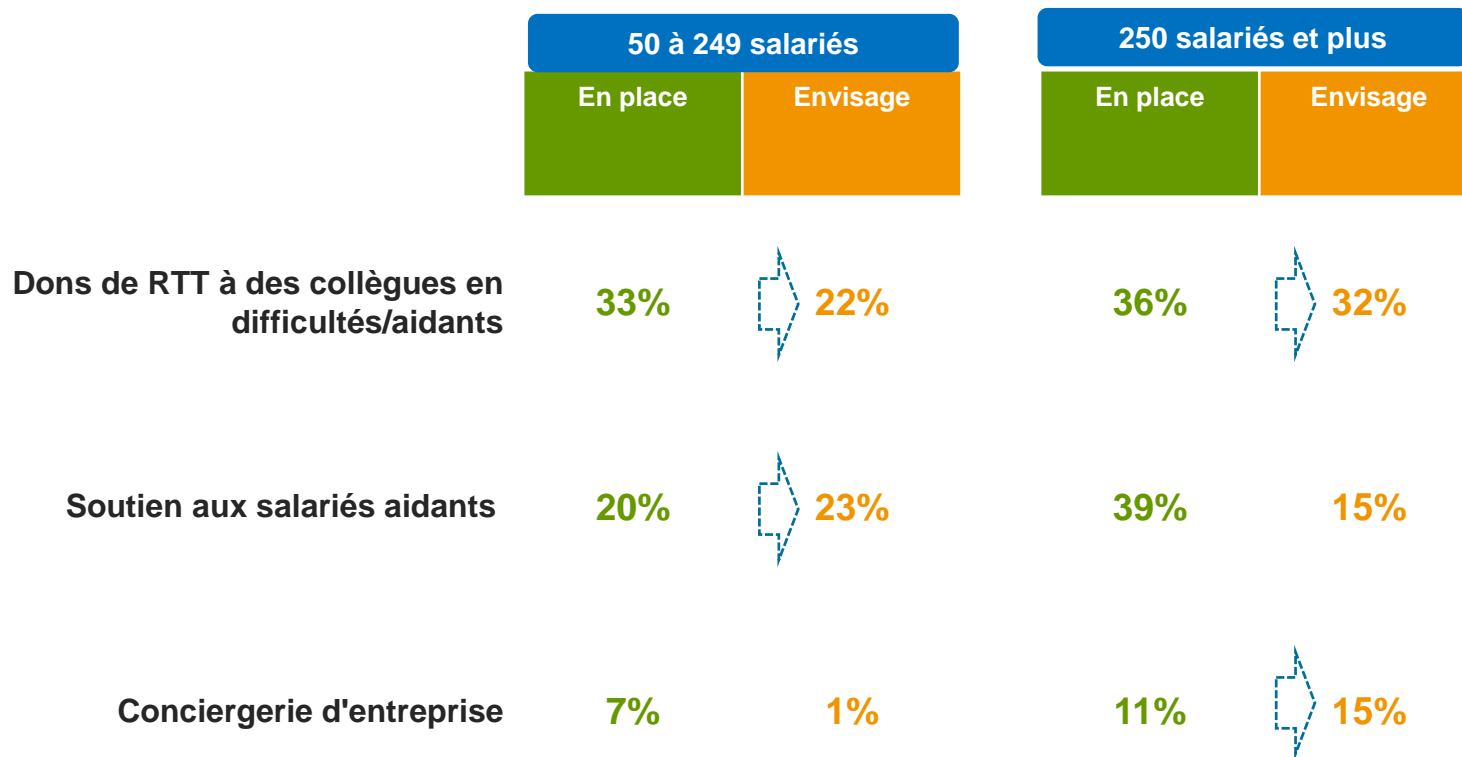


■ Mise en place
■ Non mise en place mais cela m'intéresserait
■ Ni l'un ni l'autre

La possibilité pour un salarié d'offrir des jours de RTT à un collègue en difficulté ou en situation d'aidant montre un fort intérêt de la part des salariés comme des dirigeants



► Thème Conciliation vie privée/vie professionnelle



C.

**LEVER LES FREINS À LA MISE
EN PLACE D'ACTION SANTÉ**

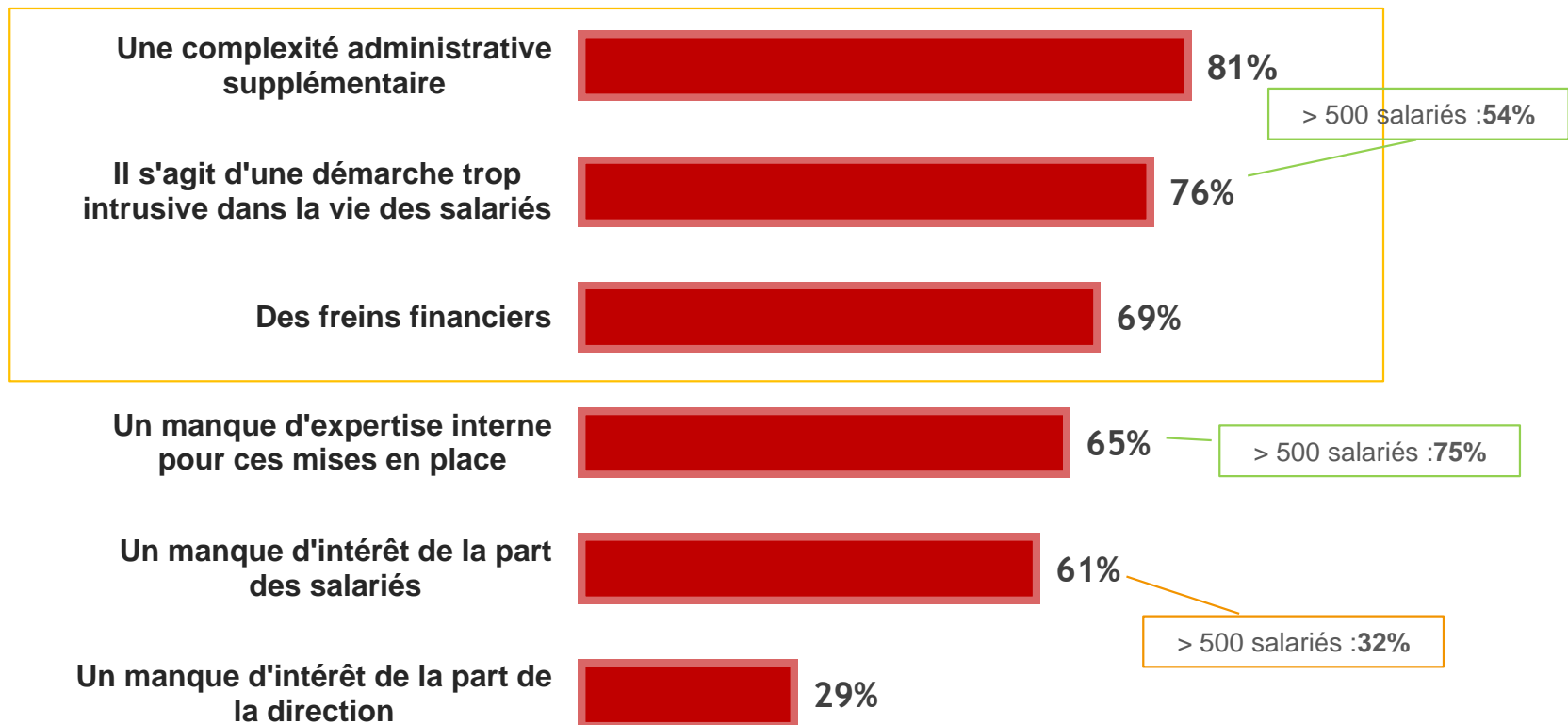


Les freins pour les entreprises :

Une démarche administrative de plus, un sujet potentiellement intrusif et des coûts (surtout pour les chefs d'entreprises).

- OSI6. Vous avez indiqué ne pas souhaiter mettre en place certaine(s) actions liées à la santé et la qualité de vie de vos salariés. Quels sont les freins à la mise en place de ces actions pour votre entreprise ? *Plusieurs réponses possibles*

Base dirigeants : Aux dirigeants qui ont répondu ne pas avoir mis en place au moins une action listée à la question OSI4 et qui travaillent dans des entreprises de 10 salariés et plus (230)



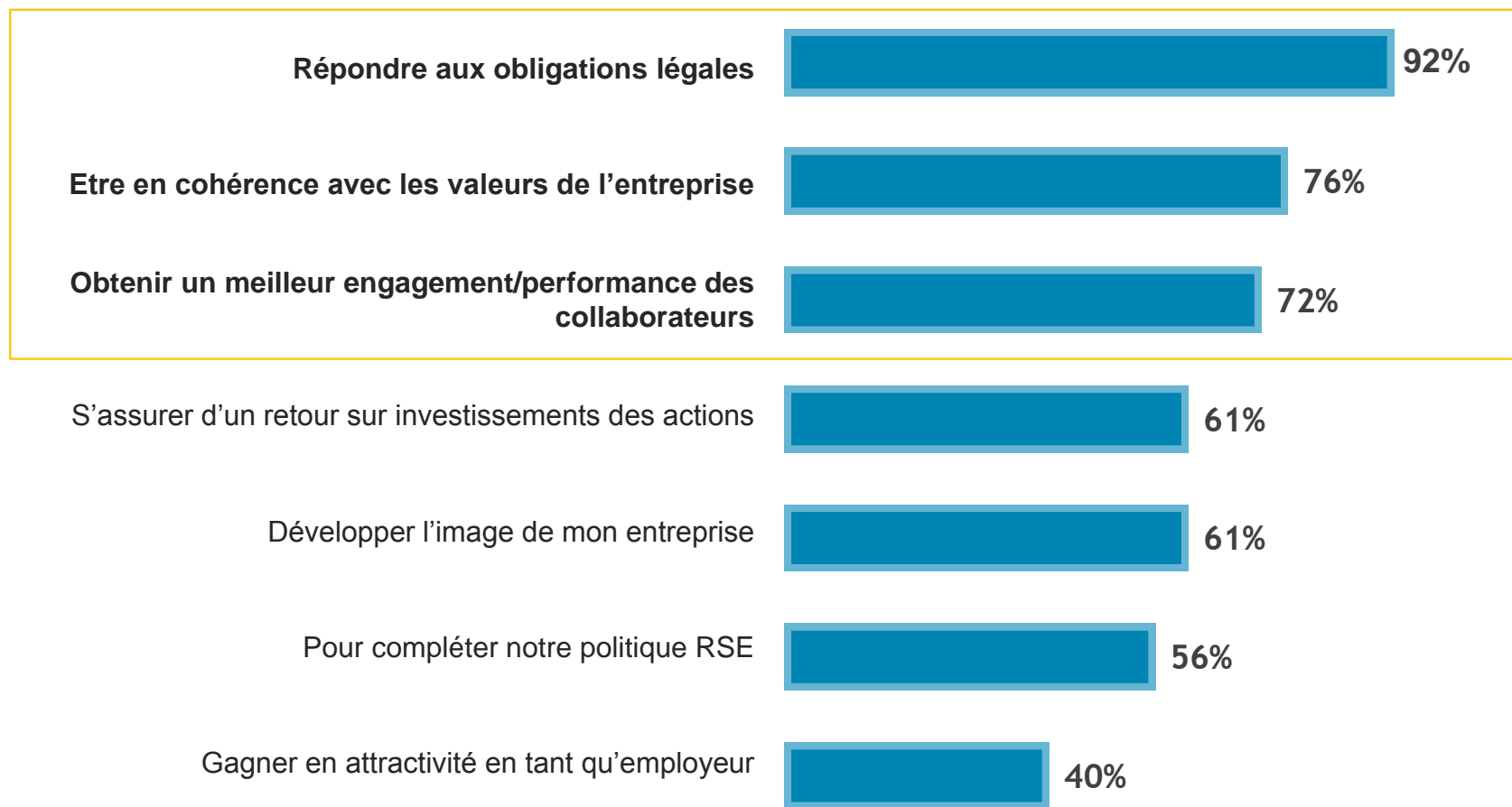


Les **incitations** pour les entreprises :

Répondre aux obligations légales, être en cohérence avec les valeurs de l'entreprise mais aussi un ROI, notamment en termes d'engagement et de performance des salariés.

- ▶ OSI10. Qu'est-ce qui vous motiverait à développer plus d'actions liées à la santé dans votre entreprise ? *Plusieurs réponses possibles*

Base dirigeants : dirigeants d'entreprises de 10 salariés et plus (234)



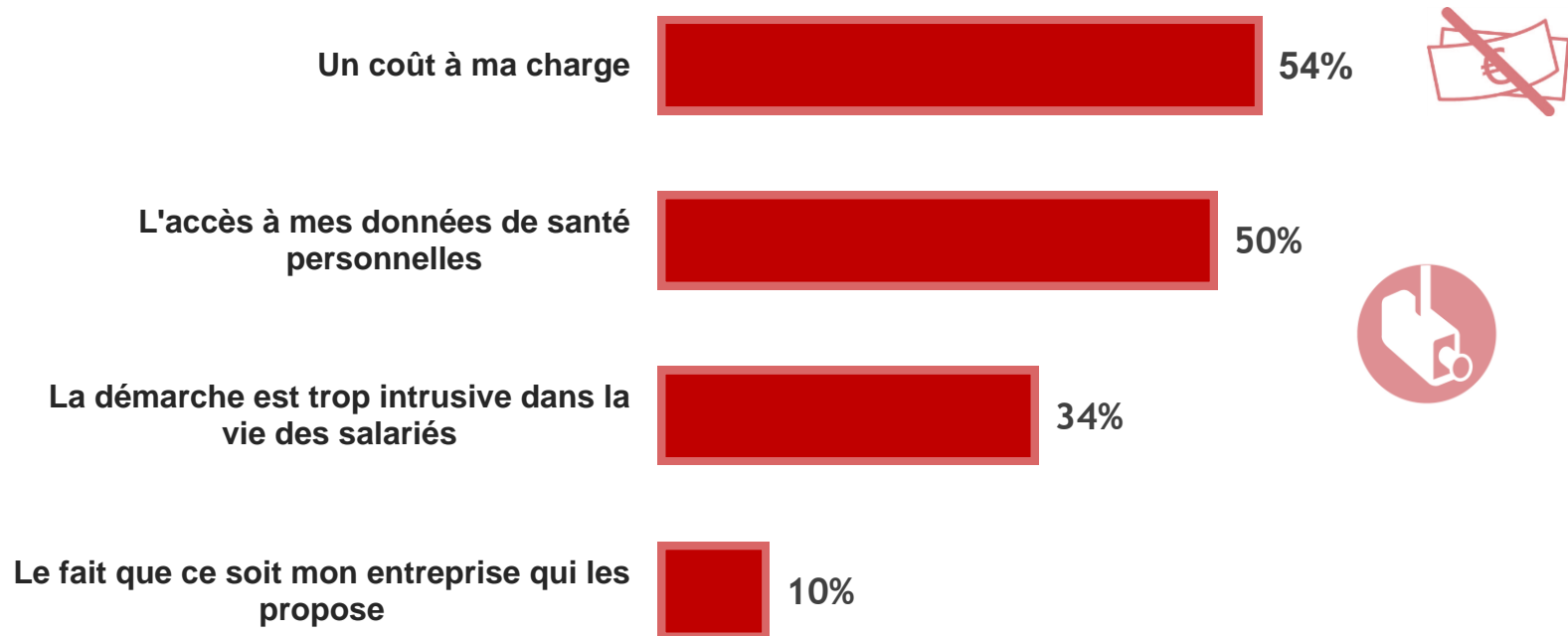


Les freins pour les salariés :

Le coût du service proposé qui serait à leur charge et l'accès potentiel à leurs données de santé.

- OSI6. Quels éléments vous freineraient à bénéficier de services ayant trait à la santé si c'était votre entreprise qui les mettait à votre disposition ? *Plusieurs réponses possibles*

Base salariés : salariés d'entreprises de plus de 10 salariés (834)



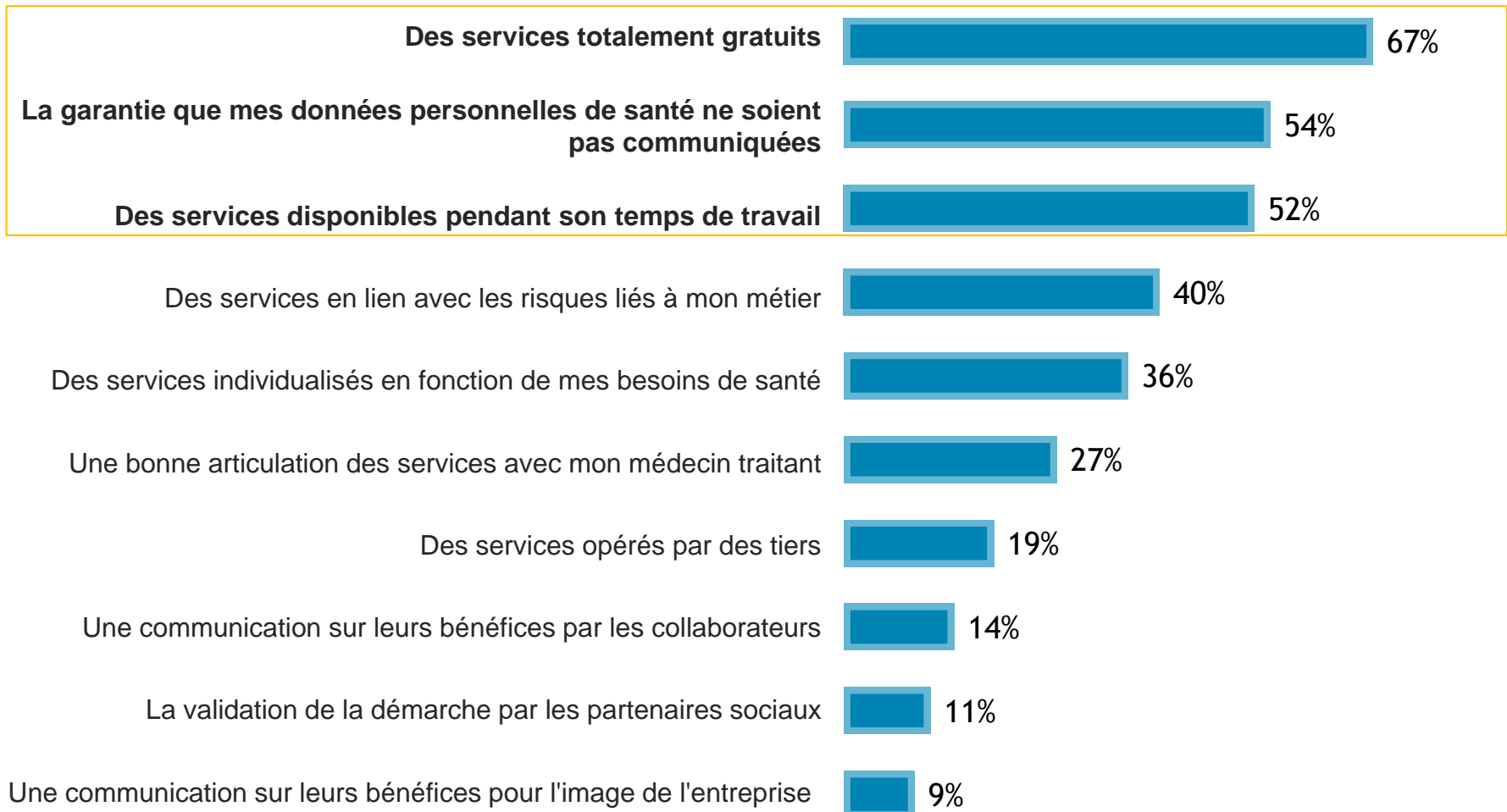


Les incitations pour les salariés :

la gratuité des services de santé proposés par leur entreprise, la garantie de protection des données de santé personnelles, et le gain de temps.

- OSI7. Qu'est-ce qui, selon vous, inciterait les salariés à mieux accueillir des services de santé proposés par leur entreprise ? *Plusieurs réponses possibles*

Base salariés : Aux salariés d'entreprises de 10 salariés et plus (834)



D.

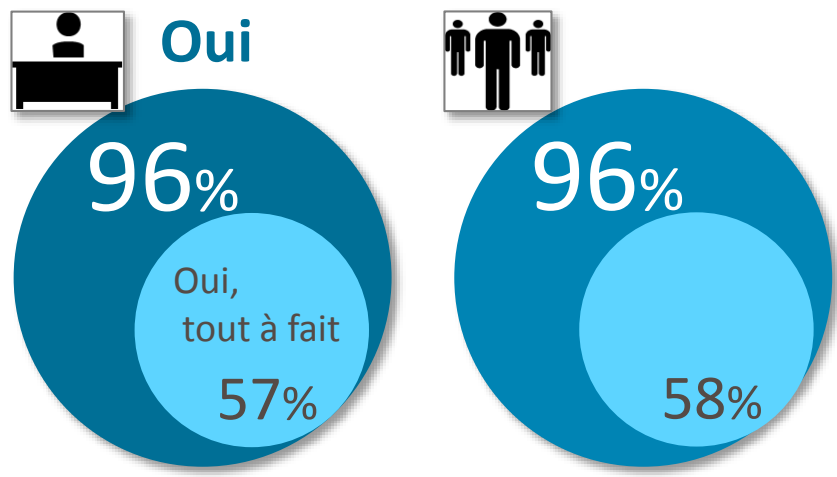
EN CONCLUSION

**SANTÉ ET
QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL :
UN BÉNÉFICE PARTAGÉ**

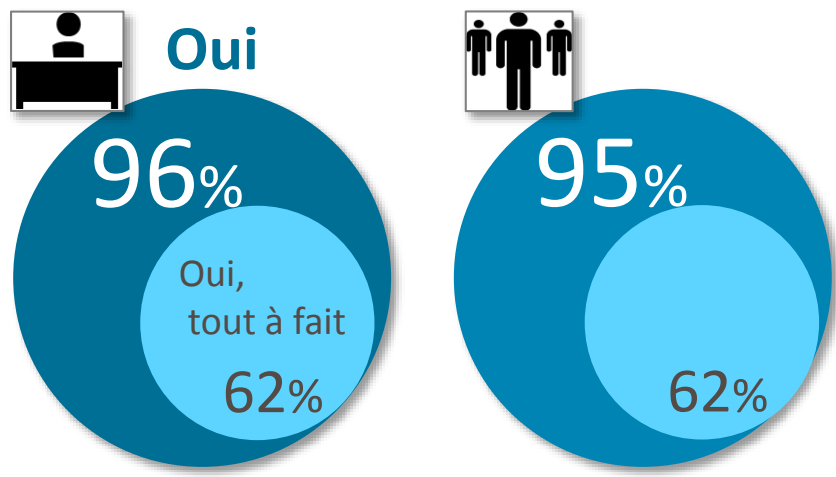
Santé et Qualité de vie au travail = Performance de l'entreprise

► OSI11. Etes-vous tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas du tout d'accord avec chacune des affirmations ci-dessous : *Base salariés : salariés d'entreprises ayant plus de 10 salariés (834) / Base dirigeants : Dirigeants d'entreprises de 10 salariés et plus (234) / Base salariés : salariés d'entreprises de 10 salariés et plus (834)*

La santé des salariés contribue à la performance des entreprises



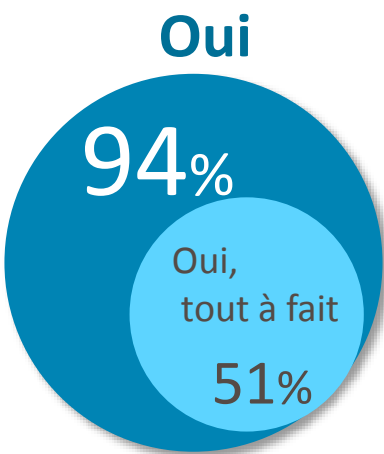
La qualité de vie des salariés au travail contribue à la performance de l'entreprise



Problèmes personnels du salarié = Répercussions sur l'entreprise

► OSI11. Etes-vous tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas du tout d'accord avec chacune des affirmations ci-dessous : *Base salariés : salariés d'entreprises ayant plus de 10 salariés (834) / Base dirigeants : Dirigeants d'entreprises de 10 salariés et plus (234) / Base salariés : salariés d'entreprises de 10 salariés et plus (834)*

Les problèmes personnels des salariés peuvent avoir des répercussions sur leur travail





Près de $\frac{3}{4}$ des salariés estiment que lorsque l'entreprise va au-delà de ses obligations légales en matière de santé, c'est un bénéfice partagé pour le salarié comme pour l'entreprise.

- OSI5. Lorsque l'entreprise va au-delà de ses obligations légales en matière de santé des salariés, diriez-vous que c'est ?

Base salariés : salariés d'entreprises de 10 salariés et plus ayant mis en place au moins une action (548)

